CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC
N° de division : 01-Montréal
N° de cour : 500-11-055597-187
N° de dossier : 41-2445006

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)
Loi sur la faillite et l'insolvabilité

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE FAIRE UNE PROPOSITION DE :

ART DE VIVRE FABRICATION INC., personne morale dûment constituée en vertu des lois canadiennes ayant son siège social au 2500-1100 boul. René-Lévesque ouest, Montréal, Québec H3B 5C9

Débitrice

et

RICHTER GROUPE CONSEIL INC.

Syndic à l'Avis d'intention

RAPPORT DU SYNDIC SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA DÉBITRICE
(Conformément aux articles 50.4(7)(b) (ii) et 50.4(9) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*)

Richter Groupe Conseil Inc. (« Richter »), en sa capacité de Syndic à l'Avis d'intention de faire une proposition déposé par Art de Vivre Fabrication Inc. (« ADV » ou la « Débitrice »), une personne morale insolvable, fait rapport au tribunal de ce qui suit :

AVIS D'INTENTION

1. Le 19 novembre 2018, la Débitrice a déposé un Avis d'intention de faire une proposition (l'« Avis d'intention ») conformément à la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (la « LFI ») dont une copie est annexée aux présentes à la **Pièce A**.

2. Le même jour, Dans un Jardin Canada Inc. (« DUJ »), une société affiliée, a également déposé un Avis d'intention de faire une proposition.

3. ADV et DUJ sont ci-après désignées sous les « Sociétés ».

4. Le 23 novembre 2018, Richter a envoyé l'Avis d'intention par courrier régulier à tous les créanciers de la Débitrice, tel qu'ils ont été définis par celle-ci et désignés à la **Pièce B**.

5. Le 28 novembre 2018, la Débitrice a déposé auprès du Séquestre officiel un État des projections sur l'évolution de l'encaisse (les « Projections ») portant sur la période du 19 novembre 2018 au 30 décembre 2018, ainsi que son rapport requis en vertu du paragraphe 50.4(2)(c) de la LFI comprenant notamment les principales hypothèses posées dans l'établissement des Projections susmentionnées. Au même moment, le Syndic a déposé son rapport sur le caractère raisonnable des Projections en vertu du paragraphe 50.4(2)(b) de la LFI, lesquels sont tous désignés à la **Pièce C**.

6. Dans le cadre de la surveillance des affaires et des finances de la Débitrice, le Syndic a eu accès aux livres, registres et autres documents pertinents de la Débitrice.

7. Dans le cadre de la préparation de ce rapport, le Syndic s'est appuyé sur des données financières non auditées préparées par les représentants de la Débitrice, les livres et les registres de la Débitrice et les discussions avec la direction de la Débitrice. Le Syndic n'a pas audité, examiné ou autrement vérifié l'exactitude ou l'exhaustivité de cette information d'une manière qui respecterait, en tout ou en partie, les normes d'audit généralement reconnues (« NAGR ») comme elles sont établies dans le *Manuel de CPA Canada* et, de ce fait, Richter n'exprime aucune opinion ou autre forme d'assurance prévues par les NAGR à l'égard de l'information reçue. Les informations financières prospectives présentées dans ce rapport ou sur lesquelles nous nous sommes fiés dans la préparation de ce rapport reposent sur les hypothèses de la direction concernant des événements futurs. Les résultats réels pourraient varier par rapport aux prévisions, et ces différences pourraient être importantes.

8. À moins d'indication contraire, tous les montants figurant dans les présentes sont exprimés en dollars canadiens.

CONTEXTE

9. La Débitrice a encouru des pertes au cours des derniers exercices (environ 111 K$ en 2018 et 21 K$ en 2017). La perte encourue durant l'exercice courant (8 mois) est d'environ 192 K$ et le déficit accumulé au 30 septembre 2018 est d'environ 342 K$.

10. Selon la direction, les difficultés financières auxquelles les Sociétés sont actuellement confrontées sont causées par la conjoncture du marché et la concurrence accrue qui ont engendré une diminution significative des ventes au cours des dernières années. De plus, la structure de coûts est devenue trop importante pour le volume d'affaires actuel.

11. La direction a indiqué que malgré plusieurs initiatives mises en place au fil des ans dans le but d'optimiser les activités des Sociétés et d'améliorer leur rentabilité, celles-ci n'ont jamais réussi à générer suffisamment de liquidités pour supporter leur structure de coûts. Parmi les mesures qui ont été mises en place, il y eu notamment des efforts de réduction de coûts, entre autres au niveau des frais généraux et l'injection de sommes importantes de la part des actionnaires.

12. Les efforts de relance entrepris par les Sociétés au cours des dernières années n'ayant pas porté fruits, les actionnaires en sont venus à la conclusion que la seule option possible était de cesser les opérations et de procéder à la liquidation ordonnée des Sociétés.

13. Les Sociétés ont déposé le 19 novembre 2018 un avis d'intention de faire une proposition à leurs créanciers afin de leur permettre de maintenir leurs activités pendant la mise en œuvre de leur plan de liquidation avec l'objectif de maximiser la réalisation et ce, dans le meilleur intérêt des employés, des clients et des fournisseurs et éventuellement faire une proposition aux créanciers, s'il y a lieu.

14. Au moment du dépôt de l'Avis d'intention, la Débitrice a déclaré les dettes suivantes :

Art de Vivre Fabrication Inc. **Liste des créanciers** **En milliers**	
Au 19 novembre 2018	
Créanciers garantis	11 460 $
Créanciers chirographaires	
Avance d'une compagnie liée	1 780
Créances liées aux employés	194
Autres créanciers non liés	436
Total estimé des dettes	**13 870 $**

15. ADV a cautionné un prêt de 11 460 K$ que DUJ a contracté auprès d'une société affiliée et cette caution est appuyée par une hypothèque sur l'universalité des biens de ADV.

16. Le Syndic a mandaté Miller Thomson (Me Michel La Roche) afin d'obtenir une opinion sur la validité des garanties du créancier garanti. En date de ce rapport, l'opinion légale n'est pas complétée.

17. Les avances d'une compagnie liée ont été utilisées pour payer les dépenses courantes.

18. Les éléments d'actifs de la Débitrice en date du 19 novembre 2018 comprennent principalement des inventaires (valeur comptable d'environ 1 351 K$), des comptes à recevoir (valeur comptable d'environ 619 K$ dont 374 K$ est dû par DUJ) et des immobilisations corporelles (valeur comptable d'environ 95 K$).

CONTINUITÉ DES OPÉRATIONS

19. Dès le dépôt de l'Avis d'intention, la direction, avec l'aide du Syndic, a développé un plan de communication ayant pour but d'informer les employés, les fournisseurs ainsi que les clients afin de leur communiquer les objectifs du dépôt de l'Avis d'intention.

20. Une rencontre a été tenue avec le personnel du siège social et de l'entrepôt de Boucherville et un appel conférence a eu lieu avec le personnel des boutiques. Ces initiatives ont permis de fournir aux employés l'information nécessaire afin de leur permettre de continuer à s'acquitter de leurs tâches dans le cours normal des affaires et de maintenir leurs échanges avec les clients et fournisseurs.

21. Le 19 novembre 2018, tous les employés ont reçu un préavis de fin d'emploi.

22. Plusieurs rencontres et appels conférence ont eu lieu avec les principaux fournisseurs afin de les informer de la situation et d'assurer la livraison de marchandises après le dépôt de l'Avis d'intention.

23. Depuis le dépôt de l'Avis d'intention, les Sociétés ont continué leurs opérations de bonne foi et dans l'intérêt de tous les intervenants.

24. Les Sociétés ont continué de payer leurs employés ainsi que leurs fournisseurs de biens et services à l'intérieur des délais requis. De plus, les loyers pour la période du 19 au 30 novembre 2018 et du mois de décembre 2018 ont également été payés.

LIQUIDATION ORDONNÉE

25. Les Sociétés ont rapidement entrepris la liquidation ordonnée de leurs actifs dans le but de maximiser la valeur nette de réalisation. Les principales mesures prises comprennent les suivantes :

Vente des inventaires dans le cours normal des affaires

26. ADV procède à la conversion de ses inventaires en produits finis et vend tous ses produits à DUJ payable à la livraison. La direction estime que la conversion des inventaires se poursuivra jusqu'au mois de janvier 2019 et qu'ADV cessera ses opérations dans le même mois.

Processus de sollicitation d'offres

27. Le 13 décembre 2018, le Syndic a mis en œuvre un processus de sollicitation d'offres pour les éléments d'actifs des Sociétés.

28. Ainsi, le Syndic a contacté environ 85 acquéreurs potentiels situés essentiellement au Canada. Ces acheteurs potentiels comprennent des acheteurs stratégiques et des liquidateurs / encanteurs. La liste d'acheteurs potentiels a été établie à partir de plusieurs sources, incluant :

    a) bases de données;
    b) contacts provenant de la direction des Sociétés (concurrents, fournisseurs, anciens actionnaires, etc.);
    c) parties intéressées ayant contacté le Syndic et les Sociétés après le dépôt des Avis d'intention; et
    d) encanteurs et liquidateurs connus.

29. Une lettre de sollicitation et un sommaire exécutif qui présentent le processus de vente et la nature des biens mis en vente ont été envoyés à chacun des acquéreurs potentiels par la poste ou par courriel (**Pièce D**).

30. Les acheteurs potentiels qui seront intéressés (« Parties Intéressées ») seront invités à signer une entente de confidentialité pour obtenir l'accès à une base de données virtuelle (accessible par internet) créée afin de mettre à la disposition des Parties Intéressées les informations pertinentes quant aux biens mis en vente.

31. Toutes les Parties Intéressées seront invitées à visiter les installations de l'usine de fabrication et l'entrepôt de Boucherville et à rencontrer les membres de la direction.

32. Les offres doivent être reçues au plus tard le 22 janvier 2019, à midi (HAE), tel que stipulé dans les termes et conditions régissant la vente.

REQUÊTE

33. La Débitrice dépose une requête en prorogation de délai pour lui permettre, dans le délai supplémentaire, de poursuivre sa liquidation ordonnée, le tout dans le but d'optimiser la réalisation pour l'ensemble des parties prenantes et de permettre à la Débitrice de déposer une proposition à ses créanciers.

34. Le Syndic n'a noté aucun changement négatif d'importance quant aux prévisions relatives à l'encaisse ou à la situation financière de la Débitrice. Les dépenses courantes sont payées dans le cours normal des affaires. Les recettes et débours de la Débitrice pour la période allant du 19 novembre au 9 décembre 2018 sont présentés à la **Pièce E**.

35. Depuis le dépôt de l'Avis d'intention, la Débitrice a agi et continue d'agir de bonne foi et avec diligence.

36. L'État des projections sur l'évolution de l'encaisse portant sur la période allant du 10 décembre 2018 au 3 février 2019, le Rapport du Syndic sur le caractère raisonnable de ces projections en vertu du paragraphe 50.4(2)(b) de la LFI et le rapport de la Débitrice en vertu du paragraphe 50.4(2)(c) de la LFI sont annexés aux présentes comme **Pièce F**.

37. Nonobstant ce qui est indiqué à la **Pièce F**, sur réception d'une opinion favorable mentionnée au paragraphe 16, la Débitrice pourra remettre des sommes d'argent au créancier garanti.

38. Le créancier garanti de la Débitrice a été avisé de la requête et ne s'oppose pas à la prorogation de délai.

39. Il n'y a aucun fait connu qui porte le Syndic à croire que la prorogation de délai demandée cause un préjudice sérieux à l'un ou l'autre de ses créanciers.

40. L'alternative à une liquidation ordonnée, et éventuellement une proposition aux créanciers, serait une liquidation menée par le Syndic à la faillite, ce qui engendrerait des coûts additionnels et entraînerait une réalisation inférieure à une liquidation ordonnée.

41. Ainsi, si la prorogation n'est pas accordée et que s'ensuit une faillite, la réalisation nette des actifs serait affectée négativement.

42. Étant donné ce qui précède, le Syndic recommande par les présentes l'octroi par le tribunal de la prorogation jusqu'au 1er février 2019.

FAIT À MONTRÉAL, ce 14e jour de décembre 2018.

Richter Groupe Conseil Inc.
Syndic

Benoit Gingues, CPA, CA, CIRP, SAI

PIÈCE A

Industrie Canada | Industry Canada

Bureau du surintendant des faillites Canada | **Office of the Superintendent of Bankruptcy Canada**

District de Québec
No division : 01 - Montreal
No cour : 500-11-055597-187
No dossier : 41-2445006

Dans l'affaire de l'avis d'intention de faire une proposition de :

Art de vivre fabrication inc
Personne insolvable

RICHTER ADVISORY GROUP INC / RICHTER GROUPE CONSEIL INC
Syndic autorisé en insolvabilité

Date de l'avis d'intention : 19 novembre 2018

CERTIFICAT DE DÉPÔT D'UN AVIS D'INTENTION DE FAIRE UNE PROPOSITION
paragraphe 50.4(1)

Je soussigné, séquestre officiel pour ce district de faillite, certifie par les présentes que la personne insolvable susmentionnée a déposé un avis d'intention de faire une proposition en vertu du paragraphe 50.4(1) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité.*

Conformément au paragraphe 69(1) de la Loi, toutes les procédures contre la personne insolvable susmentionnée sont suspendues à compter de la date du dépôt de l'avis d'intention.

Date: 19 novembre 2018, 11:51

E-File/Dépôt Electronique

Séquestre officiel

Sun Life Building, 1155 Metcalfe Street, Suite 950, Montréal Canada, H3B2V6, (877)376-9902

Canada

District de:
No division: -
No cour:
No dossier:

- FORMULAIRE 33 -
Avis de l'intention de faire une proposition
(paragraphe 50.4(1) de la Loi)

dans l'affaire de l'Avis d'intention de faire une proposition de
Art de vivre fabrication inc.
dans la ville de Montréal
dans la province de Québec

Avis est donné de ce qui suit :

1. Je, Art de vivre fabrication inc, personne insolvable signifie mon intention de faire une proposition à mes créanciers conformément au paragraphe 50.4(1) de la Loi.

2. Richter Advisory Group Inc/Richter Groupe Conseil inc de 1981 avenue McGill College, 11e étage, Montréal, QC, H3A 0G6, syndic autorisé, a accepté d'exercer les fonctions de syndic dans le cadre de la proposition. Une copie de son acceptation est annexée au présent avis.

3. Une liste portant les noms des créanciers connus ayant des réclamations d'une valeur de 250 $ ou plus ainsi que le montant de ces réclamations, est également annexée.

4. Conformément à l'article 69 de la Loi, les procédures engagées contre moi sont suspendues à compter de la date du dépôt du présent avis auprès du séquestre officiel de ma localité.

Daté le 19 novembre 2018, à Montréal en la province de Québec.

Art de vivre fabrication inc
Personne insolvable

À remplir par le séquestre officiel:

Date du dépôt

Séquestre officiel

PIÈCE B

RICHTER

CANADA
Province de Québec
District de : Québec
No division : 01-Montréal
No cour : 500-11-055597-187
No dossier : 41-2445006

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)
Loi sur la faillite et l'insolvabilité

Avis aux créanciers de l'intention de faire une proposition
(Paragraphe 50.4(6))

dans l'affaire de l'Avis d'intention de faire une proposition de
Art de vivre fabrication inc.
dans la ville de Montréal
dans la province de Québec

Avis est par la présente donné que, le 19 novembre 2018, la débitrice susmentionnée a déposé un Avis de l'intention de faire une proposition en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, dont copie est ci-jointe.

Avis est de plus donné qu'en conformité avec l'article 69 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, toute procédure engagée contre la débitrice est suspendue. En conséquence, aucun créancier n'a de recours contre la débitrice ou contre ses biens, ni ne peut intenter ou continuer une action, exécution ou autre procédure pour le recouvrement de sa réclamation.

Une liste des créanciers ayant des réclamations de 250 $ ou plus et le montant de ces réclamations, reflétées aux livres ou connues de la débitrice, est annexée aux présentes. Cette liste ne constitue pas l'acceptation d'une réclamation ou de réclamations.

Lors du dépôt de la proposition envisagée, un **autre** avis sera envoyé aux créanciers comprenant :
a) une copie de la proposition;
b) les date, lieu et heure de la tenue de l'assemblée des créanciers visant à considérer la proposition;
c) un état succinct des avoirs et obligations de la débitrice;
d) les documents prescrits suivants à être complétés :
   - preuve de réclamation;
   - procuration;
   - formulaire de votation sur la proposition.

Si la débitrice n'est pas en mesure de déposer une proposition dans les délais prescrits, la faillite sera déclarée automatiquement, et le syndic convoquera immédiatement une assemblée des créanciers.

Fait à Montréal, province de Québec, le 23 novembre 2018.

Richter Groupe Conseil Inc.
Syndic autorisé en insolvabilité
Syndic agissant *in re* la proposition de
Art de vivre fabrication inc.

Benoit Gingues, CPA, CA, CIRP, SAI

T. 514.908.3797, 1.866.773.2196
F. 514.934.8603
artdevivre@richter.ca

Richter Groupe Conseil Inc.
Richter Advisory Group Inc.
1981 McGill College
Montréal (QC) H3A 0G6 **Montréal, Toronto**

(English – Over)

RICHTER

CANADA
Province of Quebec
District of: Quebec
Division No.: 01-Montréal
Court No.: 500-11-055597-187
Estate No.: 41-2445006

SUPERIOR COURT
(Commercial Division)
Bankruptcy and Insolvency Act

Notice to Creditors of Intention to Make a Proposal
(Subsection 50.4(6))

In the matter of the Notice of Intention to make a Proposal of
Art de vivre fabrication inc.
in the City of Montreal
in the Province of Quebec

Notice is hereby given that, on November 19, 2018, the above-mentioned Debtor filed a Notice of Intention to Make a Proposal under the *Bankruptcy and Insolvency Act*, as per a copy attached hereto.

Notice is further given that in accordance with Section 69 of the *Bankruptcy and Insolvency Act*, all proceedings against the Debtor are hereby stayed. Accordingly, no creditor has any remedy against the Debtor or its assets, nor shall it commence or continue any action, execution, or other proceedings for the recovery of a claim.

A list of the creditors with claims amounting to $250 or more and the amounts of their claims as known or shown by the Debtor's books is annexed hereto. The enclosure thereof does not constitute the acceptance of any claim or claims.

Upon the filing of the contemplated Proposal, a **further** notice shall be mailed to you providing you with the following:

a) A copy of the Proposal;
b) The date, time and place of a Meeting of Creditors to be held to consider the Proposal;
c) A condensed statement of the assets and liabilities of the Debtor;
d) The following prescribed forms, to be completed:
   - Proof of Claim;
   - Proxy;
   - Voting Letter on the Proposal.

Should the Debtor fail to file a Proposal within the prescribed delays, an automatic bankruptcy will ensue and the Trustee will forthwith convene a meeting of creditors.

Dated at Montréal, Province of Québec, November 23, 2018.

Richter Advisory Group Inc.
Licensed Insolvency Trustee
Trustee acting *in re* the proposal of
Art de vivre fabrication inc.

Benoit Gingues, CPA, CA, CIRP, LIT

T. 514.908.3797, 1.866.773.2196
F. 514.934.8603
artdevivre@richter.ca

Richter Groupe Conseil inc.
Richter Advisory Group Inc.
1981 McGill College
Montréal, QC H3A 0G6 **Montréal, Toronto**

District de:
No division:
No cour:
No dossier:

- FORMULAIRE 33 -
Avis de l'intention de faire une proposition
(paragraphe 50.4(1) de la Loi)

dans l'affaire de l'Avis d'intention de faire une proposition de
Art de vivre fabrication inc.
dans la ville de Montréal
dans la province de Québec

Avis est donné de ce qui suit :

1. Je, Art de vivre fabrication inc, personne insolvable signifie mon intention de faire une proposition à mes créanciers conformément au paragraphe 50.4(1) de la Loi.

2. Richter Advisory Group Inc/Richter Groupe Conseil inc de 1981 avenue McGill College, 11e étage, Montréal, QC, H3A 0G6, syndic autorisé, a accepté d'exercer les fonctions de syndic dans le cadre de la proposition. Une copie de son acceptation est annexée au présent avis.

3. Une liste portant les noms des créanciers connus ayant des réclamations d'une valeur de 250 $ ou plus ainsi que le montant de ces réclamations, est également annexée.

4. Conformément à l'article 69 de la Loi, les procédures engagées contre moi sont suspendues à compter de la date du dépôt du présent avis auprès du séquestre officiel de ma localité.

Daté le 19 novembre 2018, à Montréal en la province de Québec.

Art de vivre fabrication inc
Personne insolvable

À remplir par le séquestre officiel:

Date du dépôt

Séquestre officiel

TRANSLATION

District of: Quebec
Division No. 01 - Montréal
Court No. 500-11-055597-187
Estate No. 41-2445006

- FORM 33 -
Notice of Intention To Make a Proposal
(Subsection 50.4(1) of the Act)

In the matter of the Notice of Intention to make a Proposal of
Art de vivre fabrication inc.
in the city of Montreal
in the Province of Quebec

Take notice that:

1. I, Art de vivre fabrication inc, an insolvent person, state, pursuant to subsection 50.4(1) of the Act, that I intend to make a proposal to my creditors.

2. Richter Advisory Group Inc/Richter Groupe Conseil inc of 1981 avenue McGill College, 11e étage, Montréal, QC, H3A 0G6, a licensed trustee, has consented to act as trustee under the proposal. A copy of the consent is attached.

3. A list of the names of the known creditors with claims of $250 or more and the amounts of their claims is also attached.

4. Pursuant to section 69 of the Act, all proceedings against me are stayed as of the date of filing of this notice with the official receiver in my locality.

Dated at the Ville of Montréal in the Province of Quebec, this 19th day of November 2018.

(Signed)

Art de vivre fabrication inc
Insolvent Person

To be completed by Official Receiver:

Filing Date

Official Receiver

District de:
No division: -
No cour:
No dossier:

- FORMULAIRE 33 -
Avis de l'intention de faire une proposition
(paragraphe 50.4(1) de la Loi)

dans l'affaire de l'Avis d'intention de faire une proposition de
Art de vivre fabrication inc.
dans la ville de Montréal
dans la province de Québec

Liste de créanciers avec des réclamations de $250.00 ou plus			
Créancier	Adresse	# Compte	Réclamation $
ABA PACKAGING CORPORATION	740 BLUE POINT ROAD HOLTSVILLE NY 11742 USA		6,640.72
AGENCE DU REVENU DU CANADA	CENTRE D'ARRIVAGE REGIONAL EN INSOLVABILITE 11-25 RUE DES FORGES TROIS-RIVIERES QC G9A 2G4		15,114.66
AGILEX FLAVORS & FRAGRANCES INC.	140 CENTENNIAL AVENUE PISCATAWAY NJ 18854 USA		1,661.99
ALDIVIA	1700 BROADWAY - FLOOR 23 NEW YORK NY 10019 USA		3,211.17
ALIKSIR INC	1040, CHEMIN DU ROY GRONDINES QC G0A1W0		420.12
ALIMENTATION SUNBEC FOOD INC.	2790 AVE JACQUES BUREAU LAVAL QC H7P6B3		6,238.09
ALPHARMCO LTEE	3400, BOUL LOSCH, LOCAL 24 ST-HUBERT QC J3Y5T6		13,198.09
AMERICAN INTERNATIONAL CHEMICAL	135 NEWBURY FRAMINGHAM MA 11701 USA		1,092.27
ATELIER LA CIRE-CONSTANCE	4 PAUL-RENÉ TREMBLAY BAIE ST-PAUL QC G3Z3E4		23,249.30
AZELIS			4,726.95
BDO CANADA S.R.L./S.E.N.C.R.L./LLP	200-1000, RUE DE LA GAUCHETIÈRE O. MONTREAL QC H3B4W5		24,044.40
BELL FLAVORS AND FRAGRANCES	3800 H ISABELLE BROSSARD QC J4Y2R3		8,847.70
BIOCOGENT INC	25 HEALTH SCIENCES DRIVES STONY BROOK NY 11790 USA		1,326.00
BIODROGA NEUTRACEUTICALS INC	301,JOSEPH-CARRIER VAUDREUIL QC J7V5V5		15,555.50

District de:
No division:
No cour:
No dossier:

- FORMULAIRE 33 -
Avis de l'intention de faire une proposition
(paragraphe 50.4(1) de la Loi)

dans l'affaire de l'Avis d'intention de faire une proposition de
Art de vivre fabrication inc.
dans la ville de Montréal
dans la province de Québec

Liste de créanciers avec des réclamations de $250.00 ou plus			
Créancier	Adresse	# Compte	Réclamation $
BRENNTAG CANADA INC.	43, JUTLAND ROAD TORONTO ON M8Z2G6		4,715.80
CAMBRIAN SOLUTIONS INC	300-627 LYONS LANE OAKVILLE ON L6J5Z7		16,285.75
CENTRE DE RENOVATION BOUCHERVILLE INC	585 DE TOURAINE BOUCHERVILLE QC J4B5E4		700.79
CMIPQ	1665, RUE STE-CATHERINE O. 3E ETAGE MONTRÉAL QC H3H1L9		5,037.80
CORPORATION NOVOTASTE INC.	1501, BOUL ST-REGIS DOLLARD-DES-ORMEAUX QC H9B3H7		8,437.04
COVERPLA INC	10-34 44TH DR - 2FL LONG ISLAND CITY NY 10010 USA		3,133.89
CRODA CANADA LTD	1000-1700 LANGSTAFF VAUGHAN ON L4K3S3		5,440.10
CUSTOM ESSENCE	53 VERONICA AVENUE SOMERSET NJ 18873 USA		16,810.23
DANS UN JARDINS CANADA INC.	8501 BOULEVARD RAY-LAWSON ANJOU QC H1J1K6		1,779,910.03
DEBRO CHEMICALS INC	11 AUTOMATIC ROAD BRAMPTON ON L6S4K6		2,593.31
DEMERS QUINCAILLERIE INDUSTRIELLE	2166 RUE MARIE-VICTORIN LONGUEUIL QC J4G1A9		2,026.02
DEMPSEY CORPORATION	47, DAVIES AVENUE TORONTO ON M4M2A9		2,894.06
DOMAINE D'ARGEVILE	BP 402 06254 MOUGINS CEDEX FR		2,380.00
EMPLOYÉS			193,644.99
EQUIPEMENT D'EMBALLAGE	6055 CH ST-FRANCOIS ST-LAURENT QC H4S1B6		1,542.48

District de:
No division:
No cour:
No dossier:

- FORMULAIRE 33 -
Avis de l'intention de faire une proposition
(paragraphe 50.4(1) de la Loi)

dans l'affaire de l'Avis d'intention de faire une proposition de
Art de vivre fabrication inc.
dans la ville de Montréal
dans la province de Québec

Liste de créanciers avec des réclamations de $250.00 ou plus			
Créancier	Adresse	# Compte	Réclamation $
EUROFRET CANADA INC.	1140 BOUL. MICHELE-BOHEC BLAINVILLE QC J7C5N5		4,540.88
FARINEX	3780 LA VÉRENDRYE BOISBRIAND QC J7H1R5		2,032.00
FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	REF PA011 C.P. 25400, SUCC TERMINUS QUEBEC QC G1A0A8		375.44
FORMULES D'AFFAIRE RIVE-SUD			351.11
FRUITOMED INC	868, CHEMIN MONT-GRANIT EST THETFORD MINES QC G6G5R7		1,287.72
GATTE FOSSE CANADA INC.	580-ATTWELL DRIVE TORONTO ON M9W5Z5		2,794.35
GREENFIELD GLOBAL INC	98, WALKER DRIVE BRAMPTON ON L6T4H6		1,154.40
GROUPE SÉCURITÉ SPEEDEX 007	222 - 211-8 BOUL BRIEN REPENTIGNY QC J6A0A4		481.75
HI-TECH SEALS	20 - 1450 RUE NOBEL BOUCHERVILLE QC J4B5H3		898.59
ICONEX (CANADA) INC	PO BOX 99220, STN A TORONTO ON M5W0J6		839.09
IMCD CANADA LIMITEE	1660 BOULEVARD HYMUS DORVAL QC H9P2N6		11,419.30
IMPRIMERIE STE-JULIE INC.	1851 NOBEL SAINTE-JULIE QC J3E1Z6		58,149.47
INTAROME FRAGRANCE & FLAVOR CORP	370 CHESNUT STREET NORWOOD NJ 07648 NJ 17648 USA		3,009.84
INVESTISSEMENT SYLPAMA LTÉE	8501 BOUL. RAY LAWSON MONTREAL QC H1J 1K6		11,430,000.00

District de:
No division:
No cour:
No dossier:

- FORMULAIRE 33 -
Avis de l'intention de faire une proposition
(paragraphe 50.4(1) de la Loi)

dans l'affaire de l'Avis d'intention de faire une proposition de
Art de vivre fabrication inc.
dans la ville de Montréal
dans la province de Québec

Liste de créanciers avec des réclamations de $250.00 ou plus			
Créancier	Adresse	# Compte	Réclamation $
J.& E. SOZIO INC.	19 PROGRESS STREET EDISON NJ 08820-1102 USA		9,052.66
JOLICOEUR	4132 PARTHENAIS MONTREAL QC H2K3T9		3,572.58
LABORATOIRE SOL-LABO INC	A/S MATHIEU DIONNE 4170 RUE NANCY TERREBONNE QC J6X0B3		1,734.25
LE GROUPE WSX	120 - 400, BOUL. ST-MARTIN O. LAVAL QC H7M3Y8		7,446.24
LES CONTENANTS JOS LEBEL	134 - 5695 BOUL DES GRANDES PRAIRIES ST LEONARD QC H1R1B3		569.33
LES EMBALLAGES CARROUSEL INC.	1401 RUE AMPERE BOUCHERVILLE QC J4B5Z5		3,585.61
LES EQUIPEMENTS MONTEREGIE INC	8601 RUE SAMUEL-HATT CHAMBLY QC J3L6V4		4,948.65
LES LABORATOIRES BIO FOREXTRA INC	201 RUE MONSEIGNEUR BOURGET LEVIS QC G6V6Z3		2,499.56
LIVINGSTON INTERNATIONAL	300 - 6700 COTE DE LIESSE ST-LAURENT QC H4T2B5		357.10
LUCAS MEYER COSMETICS	PLACE DE LA CITE 900 - 2600 BOUL LAURIER QUEBEC QC G1V4W2		6,457.00
M&H PLASTICS	485 BROOKS ROAD WINCHESTER VA 22603 USA		282.38
MARKEM-IMAJE M9067	C. P. 11792 DEPT 24 SUCC CENTRE-VILLE MONTREAL QC H3C0C6		861.99
MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	C.P. 4000 SUCCURSALE DESJARDINS MONTREAL QC H5B1A5		2,732.05

District de:
No division:
No cour:
No dossier:

- FORMULAIRE 33 -
Avis de l'intention de faire une proposition
(paragraphe 50.4(1) de la Loi)

dans l'affaire de l'Avis d'intention de faire une proposition de
Art de vivre fabrication inc.
dans la ville de Montréal
dans la province de Québec

Liste de créanciers avec des réclamations de $250.00 ou plus			
Créancier	Adresse	# Compte	Réclamation $
MMP INC.	3470 SOUTH CLINTON AVE. SOUTH PLAINFIELD NJ 17080 USA		952.00
MNK RECHERCHES INC.	252 - 10345, PAPINEAU MONTREAL QC H2B2A3		1,092.27
NAVADA	675, RUE HÉRELLE LONGUEUIL QC J4G2M8		1,861.86
NUTRISCIENCE INNOVATION LLC	2450 RESERVOIR AVENUE TRUMBULL CT 16611 USA		925.00
ORKIN CANADA	650 BOUL INDUSTRIEL , UNIT 102 BLAINVILLE QC J7C5Y7		285.43
OVERSEAS EXPRESS CONSOLIDATORS INC.	725,MONTÉE-DE-LIESSE MONTRÉAL QC H4T1P5		4,438.76
PACHEM DISTRIBUTION	1800 BOUL. MICHELIN LAVAL QC H7L4R3		17,135.47
PERC ESSENTIALS	9 OGLEVIE DRIVE WHITBY ON L1R2Y4		10,557.82
PRODULITH INC	1439 GRAHAM BELL BOUCHERVILLE QC J4B6A1		6,044.44
RCI ENVIRONNEMENT INC.	9501 BOUL. RAY LAWSON ANJOU QC H1J1L4		6,084.74
ROBERTET FRAGRANCES INC.	400 INTERNATIONAL DRIVE MOUNT OLIVE NJ 17828 USA		18,768.00
S3R	229 - 43 BOUL SAMSON LAVAL QC H7X3R8		794.63
SEDNA INTERNATIONAL	5435 J.A BOMBARDIER ST HUBERT QC J3Z1G4		3,272.08
SERVICEAU	925, 12E AVENUE LAVAL QC H7R4N3		937.05

District de:
No division:
No cour:
No dossier:

- FORMULAIRE 33 -
Avis de l'intention de faire une proposition
(paragraphe 50.4(1) de la Loi)

dans l'affaire de l'Avis d'intention de faire une proposition de
Art de vivre fabrication inc.
dans la ville de Montréal
dans la province de Québec

Liste de créanciers avec des réclamations de $250.00 ou plus			
Créancier	Adresse	# Compte	Réclamation $
SERVI-PAK	112 LEACOCK MONTRÉAL QC H9R1H1		501.98
TECHNICAPS PACKAGING	RUE DE ST-MICHEL BP 06 THORIGNÉ SUR DUÉ 72160 FR		1,932.54
TENAQUIP LTD	22555 AUT TRANSCANADIENNE SENNEVILLE QC H9X3L7		708.26
TWINCRAFT INC	2 TIGAN STREET WINOOSKI VT 15404 USA		25,952.40
V. MANE FILS	620 ROUTE DE GRASSE LE-BAR-SUR-LOUP 6620 FRANCE		3,247.12
VETROELITE SPA	220 - 6455 RUE DORIS LUSSIER BOISBRIAND QC J7H0E8		2,311.00
Total			13,840,115.44

Art de vivre fabrication inc
Personne insolvable

- Consentement -

dans l'affaire de l'Avis d'intention de faire une proposition de
Art de vivre fabrication inc.
dans la ville de Montréal
dans la province de Québec

À qui de droit,

Nous consentons par la présente, à agir comme syndic, d'après la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, à la présente proposition de Art de vivre fabrication inc.

Daté le 19 novembre 2018, à Montréal en la province de Québec.

Richter Advisory Group Inc/Richter Groupe Conseil inc - Syndic autorisé en insolvabilité
Par:

Benoit Gingues, CPA, CA, CIRP, SAI - Syndic autorisé en insolvabilité
1981 avenue McGill College, 11e étage
Montréal QC H3A 0G6
Téléphone: (514) 934-3400 Télécopieur: (514) 934-8603

TRANSLATION

- Proposal Consent -

In the matter of the Notice of Intention to make a Proposal of
Art de vivre fabrication inc.
in the city of Montreal
in the Province of Quebec

To whom it may concern,

This is to advise that we hereby consent to act as trustee under the Bankruptcy and Insolvency Act for the proposal of Art de vivre fabrication inc.

Dated at the Ville of Montréal in the Province of Quebec, this 19th day of November 2018.

Richter Advisory Group Inc/Richter Groupe Conseil inc - Licensed Insolvency Trustee
Per:

(Signed)

Benoit Gingues, CPA, CA, CIRP, SAI - Licensed Insolvency Trustee
1981 avenue McGill College, 11e étage
Montréal QC H3A 0G6
Phone: (514) 934-3400 Fax: (514) 934-8603

Industrie Canada | Industry Canada

Bureau du surintendant des faillites Canada | **Office of the Superintendent of Bankruptcy Canada**

District de Québec
No division : 01 - Montreal
No cour : 500-11-055597-187
No dossier : 41-2445006

Dans l'affaire de l'avis d'intention de faire une proposition de :

Art de vivre fabrication inc
Personne insolvable

RICHTER ADVISORY GROUP INC / RICHTER GROUPE CONSEIL INC
Syndic autorisé en insolvabilité

Date de l'avis d'intention : 19 novembre 2018

CERTIFICAT DE DÉPÔT D'UN AVIS D'INTENTION DE FAIRE UNE PROPOSITION
paragraphe 50.4(1)

Je soussigné, séquestre officiel pour ce district de faillite, certifie par les présentes que la personne insolvable susmentionnée a déposé un avis d'intention de faire une proposition en vertu du paragraphe 50.4(1) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

Conformément au paragraphe 69(1) de la Loi, toutes les procédures contre la personne insolvable susmentionnée sont suspendues à compter de la date du dépôt de l'avis d'intention.

Date: 19 novembre 2018, 11:51

E-File/Dépôt Electronique | Séquestre officiel

Sun Life Building, 1155 Metcalfe Street, Suite 950, Montréal Canada, H3B2V6, (877)376-9902

Canada

Industry Canada
Office of the Superintendent of Bankruptcy Canada

Industrie Canada
Bureau du surintendant des faillites Canada

District of Québec
Division No. 01 - Montreal
Court No. 500-11-055597-187
Estate No. 41-2445006

In the Matter of the Notice of Intention to make a proposal of:

Art de vivre fabrication inc
Insolvent Person

RICHTER ADVISORY GROUP INC / RICHTER GROUPE CONSEIL INC
Licensed Insolvency Trustee

Date of the Notice of Intention: November 19, 2018

CERTIFICATE OF FILING OF A NOTICE OF INTENTION TO MAKE A PROPOSAL
Subsection 50.4 (1)

I, the undersigned, Official Receiver in and for this bankruptcy district, do hereby certify that the aforenamed insolvent person filed a Notice of Intention to Make a Proposal under subsection 50.4 (1) of the *Bankruptcy and Insolvency Act.*

Pursuant to subsection 69(1) of the Act, all proceedings against the aforenamed insolvent person are stayed as of the date of filing of the Notice of Intention.

Date: November 19, 2018, 11:51

E-File/Dépôt Electronique

Official Receiver

Sun Life Building, 1155 Metcalfe Street, Suite 950, Montréal, Québec, Canada, H3B2V6, (877)376-9902

Canada

PIÈCE C

District de : QC
No division : 01-Montréal
No cour : 500-11-055597-187
No dossier : 41-2445006

FORMULAIRE 29
Rapport du syndic sur l'état de l'évolution de l'encaisse
(alinéas 50(6)b) et 50.4(2)b) de la Loi)

dans l'affaire de l'Avis d'intention de faire une proposition de
Art de vivre fabrication inc.
dans la ville de Montréal
dans la province de Québec

L'état des projections sur l'évolution de l'encaisse ci-joint de Art de vivre fabrication inc., en date du 28 novembre 2018, qui porte sur la période du 19 novembre au 30 décembre 2018, a été établi par la direction de la personne insolvable aux fins mentionnées dans les notes attachées, à partir des hypothèses probables et conjecturales énoncées dans les notes attachées.

Pour effectuer notre examen, nous avons mené des enquêtes, effectué des analyses et tenu des discussions portant sur les renseignements que nous ont fournis la direction et les employés de la personne insolvable. Puisque les hypothèses conjecturales n'ont pas à être étayées, nous nous sommes limités à en évaluer la pertinence par rapport à l'objet des projections. Nous avons également étudié les renseignements fournis par la direction à l'appui des hypothèses probables, ainsi que la préparation et la présentation des projections.

D'après notre examen, il n'y a rien qui nous porte à croire, quant aux points importants :

a) que les hypothèses conjecturales ne cadrent pas avec l'objet des projections;

b) qu'à la date du présent rapport, les hypothèses probables émises par la direction ne sont pas convenablement étayées et ne cadrent pas avec les projets de la personne insolvable ou ne constituent pas un fondement raisonnable pour les projections, compte tenu des hypothèses conjecturales; ou

c) que les projections ne reflètent pas les hypothèses probables et conjecturales.

Puisque les projections sont fondées sur des hypothèses concernant des événements à venir, les résultats réels différeront des renseignements présentés, même si les hypothèses conjecturales se réalisent, et les écarts peuvent être importants. En conséquence, nous ne pouvons affirmer avec certitude que les projections données se réaliseront.

Les projections ont été établies exclusivement aux fins mentionnées dans les notes attachées, et il est à signaler que ces projections peuvent ne pas convenir à d'autres fins.

Daté le 28 novembre 2018, à Montréal, province de Québec.

Richter Groupe Conseil Inc. – Syndic autorisé en insolvabilité
Par :

Benoit Gingues, CPA, CA, CIRP, SAI
1981 avenue McGill College, 11e étage
Montréal QC H3A 0G6
Téléphone : 514.934.3400
Télécopieur : 514.934.8603

District de : QC
No division : 01-Montréal
No cour : 500-11-055597-187
No dossier : 41-2445006

_FORMULAIRE 29_Annexe
Rapport du syndic sur l'état de l'évolution de l'encaisse
(alinéas 50(6)b) et 50.4(2)b) de la Loi)

dans l'affaire de l'Avis d'intention de faire une proposition de
Art de vivre fabrication inc.
dans la ville de Montréal
dans la province de Québec

Pertinence :
Art de vivre fabrication inc. a déposé un avis de l'intention de faire une proposition le 19 novembre 2018. L'objet de cet état prévisionnel pro forma de l'évolution de l'encaisse est de présenter une estimation des recettes et des débours de Art de vivre fabrication inc. pour la période du 19 novembre au 30 décembre 2018 concernant le dépôt d'un avis de l'intention de faire une proposition le 19 novembre 2018. Cet état pro forma a été préparé par la direction à partir des informations financières disponibles à cette date conformément à l'article 50.4(2) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* et devrait être lu conjointement avec le Rapport du syndic sur l'état de l'évolution de l'encaisse.

Notes de projection :

Les projections sur l'évolution de l'encaisse ont été préparées en fonction des hypothèses qui reflètent les lignes de conduite que la direction de la compagnie a prévu adopter pour la période du 19 novembre au 30 décembre 2018, compte tenu de l'ensemble des conditions économiques qui, selon l'avis de la direction, sont les plus probables.

Puisque les projections sont fondées sur des hypothèses concernant des événements à venir, les résultats réels différeront des renseignements présentés, même si les hypothèses conjecturales se réalisent, et les écarts peuvent être importants. En conséquence, nous ne pouvons affirmer avec certitude que les projections données se réaliseront.

Conjecturales :

(a) Recettes projetées
- Toutes les ventes sont faites à Dans un jardin Canada inc., une compagnie liée qui a également déposé un avis d'intention de faire une proposition le 19 novembre 2018. Les ventes sont payables sur livraison.

(b) Débours projetés
- Toutes les dépenses encourues et les dettes contractées après le dépôt de l'Avis de l'intention de faire une proposition sont projetées être payées ou remboursées au fur et à mesure qu'elles sont dues, incluant sans aucune restriction, les déductions à la source (DAS), les taxes sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ), etc.;
- Les achats de matières premières ont été projetés par la direction afin de convertir les inventaires actuels en produits finis;
- Les débours ont été estimés par la direction, basés sur les données historiques en tenant compte de la situation actuelle.

- Le loyer pour l'usine et le siège social est payé à une compagnie liée, selon les termes du bail en vigueur.
- Les honoraires professionnels estimés par la direction sont composés principalement des honoraires du syndic et de l'avocat de la débitrice.

Daté le 28 novembre 2018, à Montréal, province de Québec.

Richter Groupe Conseil Inc. – Syndic autorisé en insolvabilité
Par :

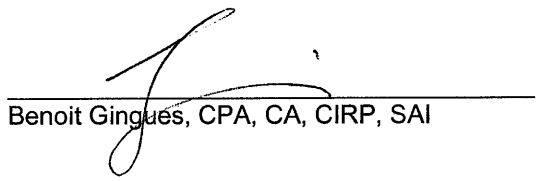

Benoit Gingues, CPA, CA, CIRP, SAI

District de : Québec
No division : 01-Montréal
No cour : 500-11-055597-187
No dossier : 41-2445006

FORMULAIRE 30
Rapport de l'auteur de la proposition sur l'état
de l'évolution de l'encaisse
(alinéas 50(6)c) et 50.4(2)c) de la Loi)

dans l'affaire de l'Avis d'intention de faire une proposition de
Art de vivre fabrication inc.
dans la ville de Montréal
dans la province de Québec

La direction de Art de vivre fabrication inc. a émis les hypothèses et établi en date du 28 novembre 2018 l'état des projections sur l'évolution de l'encaisse de la personne insolvable ci-annexé qui portent sur la période du 19 novembre au 30 décembre 2018.

Les hypothèses conjecturales utilisées sont raisonnables et cadrent avec l'objet des projections mentionné dans les notes attachées, et les hypothèses probables, convenablement étayées, cadrent avec les projets de la personne insolvable et constituent un fondement raisonnable pour les projections. Toutes ces hypothèses sont énoncées dans les notes attachées.

Puisque les projections sont fondées sur des hypothèses concernant des événements à venir, les résultats réels différeront des renseignements présentés et les écarts peuvent être importants.

Les projections ont été établies exclusivement aux fins mentionnées dans les notes attachées, à partir d'un ensemble d'hypothèses probables et conjecturales énoncées dans les notes attachées. En conséquence, il est à signaler que les projections peuvent ne pas convenir à d'autres fins.

Daté le 28 novembre 2018, à Montréal, province de Québec.

Art de vivre fabrication inc.
Débitrice

Sylvain Lafrance
Secrétaire

District de : Québec
No division : 01-Montréal
No cour : 500-11-055597-187
No dossier : 41-2445006

FORMULAIRE 30 - ANNEXE
Rapport de l'auteur de la proposition sur l'état
de l'évolution de l'encaisse
(alinéas 50(6)c) et 50.4(2)c) de la Loi)

dans l'affaire de l'Avis d'intention de faire une proposition de
Art de vivre fabrication inc.
dans la ville de Montréal
dans la province de Québec

Pertinence :
Art de vivre fabrication inc. a déposé un avis de l'intention de faire une proposition le 19 novembre 2018. L'objet de cet état prévisionnel pro forma de l'évolution de l'encaisse est de présenter une estimation des recettes et des débours de Art de vivre fabrication inc. pour la période 19 novembre au 30 décembre 2018 concernant le dépôt d'un avis de l'intention de faire une proposition le 19 novembre 2018. Cet état pro forma a été préparé par la direction à partir des informations financières disponibles à cette date conformément à l'article 50.4(2) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* et devrait être lu conjointement avec le Rapport du syndic sur l'état de l'évolution de l'encaisse.

Notes de projection :
Les projections sur l'évolution de l'encaisse ont été préparées en fonction des hypothèses qui reflètent les lignes de conduite que la direction de la compagnie a prévu adopter pour la période du 19 novembre au 30 décembre 2018, compte tenu de l'ensemble des conditions économiques qui, selon l'avis de la direction, sont les plus probables.

Puisque les projections sont fondées sur des hypothèses concernant des événements à venir, les résultats réels différeront des renseignements présentés, même si les hypothèses conjecturales se réalisent, et les écarts peuvent être importants. En conséquence, nous ne pouvons affirmer avec certitude que les projections données se réaliseront.

Conjecturales :

(a) Recettes projetées
- Toutes les ventes sont faites à Dans un jardin Canada inc., une compagnie liée qui a également déposé un avis d'intention de faire une proposition le 19 novembre 2018. Les ventes sont payables sur livraison.

(b) Débours projetés
- Toutes les dépenses encourues et les dettes contractées après le dépôt de l'Avis de l'intention de faire une proposition sont projetées être payées ou remboursées au fur et à mesure qu'elles sont dues, incluant sans aucune restriction, les déductions à la source (DAS), les taxes sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ), etc.;
- Les achats de matières premières ont été projetés par la direction afin de convertir les inventaires actuels en produits finis;
- Les débours ont été estimés par la direction, basés sur les données historiques en tenant compte de la situation actuelle.

- Le loyer pour l'usine et le siège social est payé à une compagnie liée, selon les termes du bail en vigueur.
- Les honoraires professionnels estimés par la direction sont composés principalement des honoraires du syndic et de l'avocat de la débitrice.

Daté le 28 novembre 2018, à Montréal, province de Québec.

Art de vivre fabrication inc.
Débitrice

Sylvain Lafrance
Secrétaire

Art de vivre fabrication inc.
État projeté des flux de trésorerie
Pour la période de 6 semaines se terminant le 30 décembre 2018

Semaine se terminant le:	25-Nov-18	2-Dec-18	9-Dec-18	16-Dec-18	23-Dec-18	30-Dec-18	Total
Encaissements	7,767 $	566,970 $	394,508 $	394,508 $	394,508 $	- $	**1,758,260 $**
Déboursés							
Achats	-	57,488	86,231	172,463	86,231	-	**402,413**
Salaires	-	43,004	-	48,152	-	48,152	**139,308**
Entretien et réparations	-	8,411	5,824	5,824	5,824	-	**25,884**
Électricité / chauffage / gaz	-	8,048	1,437	-	-	-	**9,485**
Assurances	-	-	862	-	-	-	**862**
Loyer	-	-	6,159	-	-	-	**6,159**
Honoraires professionnels	-	28,169	14,084	14,084	14,084	14,084	**84,507**
Frais de banque	-	-	200	-	-	-	**200**
Autres frais	2,287	2,874	2,874	2,874	2,874	2,874	**16,659**
Taxes de vente - paiement (remboursement)	-	-	-	-	-	-	**-**
	2,287	147,994	117,672	243,398	109,014	65,111	**685,476**
Augmentation (diminution) des flux de trésorerie	5,480	418,976	276,835	151,110	285,493	(65,111)	**1,072,783**
Solde d'ouverture - banque	118	5,598	424,574	701,409	852,519	1,138,012	**118**
Solde de fermeture - banque	**5,598 $**	**424,574 $**	**701,409 $**	**852,519 $**	**1,138,012 $**	**1,072,901 $**	**1,072,901 $**

Art de vivre fabrication inc., Débitrice
Par: Sylvain Lafrance

Richter Groupe Conseil Inc., Syndic
Par: Benoit Gingues, CPA, CA, CIRP, SAI

PIÈCE D

Appel d'offres / Call for Tenders

(ENGLISH BELOW)

Madame, Monsieur,

Le 19 novembre 2018, Richter Groupe Conseil Inc. a été nommé Syndic aux Avis d'intention de faire une proposition de **Dans un jardin Canada inc.** et de **Art de vivre fabrication inc.** (ci-après les « Débitrices »). Les Débitrices et des sociétés affiliées (collectivement l'« Entreprise ») sollicitent présentement des offres pour l'achat des actifs de l'Entreprise **en lots individuels** ou « **en bloc** ».

L'Entreprise offre des produits distinctifs pour les sens, le bain et les soins pour la peau, destinés à la femme, l'homme, l'enfant et le bébé.

L'Entreprise comprend une chaîne de 25 boutiques, 2 kiosques et 3 centres de liquidations ainsi qu'une unité de fabrication.

Le siège social, qui comprend l'unité de fabrication, l'entrepôt, le centre de distribution, deux laboratoires et les bureaux, est situé à Boucherville, Québec, dans un immeuble de 55 809 pieds carrés.

Vous trouverez ci-joint un document fournissant des informations supplémentaires concernant les actifs à vendre et expliquant les étapes à suivre pour cet appel d'offres.

Cordialement.

Madam, Sir,

On November 19, 2018, Richter Advisory Group Inc. was appointed Trustee of the Notices of intention to make a proposal of **Dans un jardin Canada inc.** and of **Art de vivre fabrication inc.** (hereinafter the "Debtors"). The Debtors and affiliated companies (collectively the "Business") are hereby soliciting offers for the sale of the assets of the Business **by individual lots** or "**en bloc**".

The Business offers distinctive products for senses, bath and skin care, designed for women, men, children and babies.

The Business consists of a chain of 25 boutiques, 2 kiosks and 3 liquidation centers as well as a manufacturing unit.

The head office, which includes the manufacturing unit, the warehouse, the distribution center, two laboratories and the offices, is located in Boucherville, Québec, in a 55,809 square feet building.

Enclosed is a document providing additional information regarding the assets for sale as well as the steps to follow for this call for tenders.

Regards.

DANS UN JARDIN

FABRIQUÉ AVEC AMOUR AU QUÉBEC

Appel d'offres

Fabriquant et détaillant de produits pour le corps, bougies, parfums et accessoires

Les demandes concernant le présent appel d'offres doivent être adressées à :

Richter Groupe Conseil Inc.

1981, McGill College
11e étage
Montréal (Québec) H3A 0G6

Benoît Gingues
514.934.3514
bgingues@richter.ca

Amélie Jacques
514.934.8628
ajacques@richter.ca

PRIVÉ ET CONFIDENTIEL

APERÇU

- Dans un jardin Canada Inc. (« DUJ ») et Art de vivre fabrication inc. (« ADV ») ainsi que d'autres sociétés affiliées (collectivement les « Sociétés » ou l'« Entreprise ») sont des sociétés Québécoises comprenant une chaîne de 25 boutiques, 2 kiosques et 3 centres de liquidations ainsi qu'un centre de distribution et une unité de fabrication situés à Boucherville, Québec.
- L'Entreprise offre des produits distinctifs pour les sens, le bain et les soins pour la peau qui sont destinés à la femme, l'homme, l'enfant et le bébé.
- L'Entreprise offre plus de 20 gammes complètes de produits de haute qualité, sous différentes marques de commerce.
- Comptant plus de 30 ans d'histoire, l'Entreprise a acquis une grande notoriété de sa marque auprès de consommateurs ciblés et est devenue un détaillant d'envergure dans les nombreuses collectivités qu'elle dessert à travers son réseau ainsi que les nombreux points de vente situés dans les pharmacies et boutiques cadeaux de la province de Québec.
- Les boutiques sont situées dans des centres commerciaux intéressants et la taille moyenne des boutiques est de 730 pieds carrés.
- Le siège social, qui comprend l'unité de fabrication, l'entrepôt, le centre de distribution, deux laboratoires et les bureaux, est situé à Boucherville, Québec, dans un immeuble de 55 809 pieds carrés.
- L'Entreprise procède à la liquidation ordonnée de ses actifs. Ainsi, l'Entreprise procède à la conversion de ses inventaires en produits finis et à la liquidation de ses produits dans ses différents points de ventes. La direction anticipe que la liquidation des inventaires de produits finis sera complétée au cours du mois de février 2019.
- En conséquence, le présent appel d'offres vise les éléments d'actifs résiduels suivants :
    - Propriété intellectuelle (marques de commerce, recettes et procédés de fabrication);
    - Inventaires;
    - Unité de fabrication (équipement);
    - Matériel roulant;
    - Équipement du centre de distribution;
    - Équipement informatique;
    - Mobilier et équipement de bureau; et
    - Mobilier et agencement de magasin.
- Richter Groupe Conseil Inc. (« Richter ») agit à titre de syndic aux avis d'intention de faire une proposition de DUJ et ADV et a été mandaté par les Sociétés pour mettre en œuvre le processus de vente des éléments d'actifs résiduels.

PRODUITS / PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- L'Entreprise offre une vaste sélection de produits destinés à la femme, à l'homme, à l'enfant et au bébé. Les principales catégories de produits comprennent :
    - Soins pour le corps (hydratation, gommage, déodorant, huile de massage, etc.);
    - Soins pour les mains et les pieds;
    - Produits de soins spécifiques traitants pour le corps;
    - Produits pour les soins du visage et rasage;
    - Produits pour la douche;

Le présent document n'est pas destiné à des fins de circulation ou de publication générales et ne peut être reproduit d'aucune façon sans le consentement écrit des Sociétés et de Richter. Aucune garantie n'est donnée, de façon expresse ou implicite, à l'égard de toute transaction qui pourrait résulter en définitive.

- Produits pour le bain, la douche et les cheveux;
- Produits pour la lessive;
- Eau de toilette; et
- Accessoires.

- L'Entreprise offre également des produits d'ambiance pour la maison. Les principales catégories de produits comprennent :

  - Parfum d'ambiance;
  - Bougies;
  - Roseaux à parfumer;
  - Parfums pour diffuseurs;
  - Produits pour l'entretien ménager; et
  - Diffuseurs ultrasoniques.

- Les produits sont distribués sous différentes gammes de produits et/ou marques de commerce dont les meilleurs vendeurs sont :

  - Pois de senteur bébé;
  - Pois de senteur maman;
  - Mûre sauvage;
  - Princesse Jujube;
  - Komyo;
  - Fleur de coton;
  - Mirabella; et
  - Plusieurs autres.

- La propriété intellectuelle offerte en vente est détenue par une société affiliée à DUJ et ADV.

Le présent document n'est pas destiné à des fins de circulation ou de publication générales et ne peut être reproduit d'aucune façon sans le consentement écrit des Sociétés et de Richter. Aucune garantie n'est donnée, de façon expresse ou implicite, à l'égard de toute transaction qui pourrait résulter en définitive.

SIÈGE SOCIAL

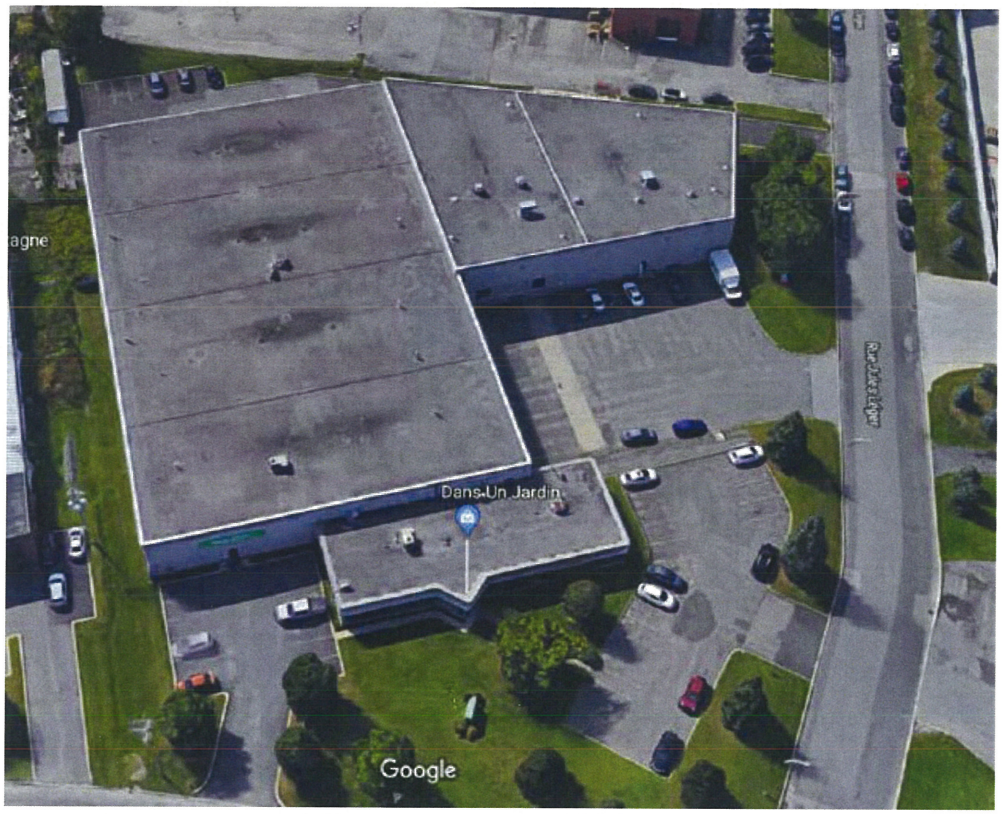

Immeuble

- L'unité de fabrication, le centre de distribution, les bureaux et les deux laboratoires sont établis depuis 2007 dans une usine de 55 809 pieds carrés, située au 240 boul. Industriel à Boucherville, Québec, et construite sur un terrain d'une superficie de 122 000 pieds carrés.
- L'unité de fabrication occupe à elle seule une superficie de 16 185 pieds carrés soit 29 % de la superficie totale.
- L'entrepôt couvre une superficie de 32,000 pieds carrés, soit 57 % de la superficie totale.
- Le centre de distribution comprend un quai de chargement de 4 portes.
- Les laboratoires, l'un consacré à la production de parfums sur mesure et l'autre pour le contrôle de la qualité, occupent une superficie de 1 350 pieds carrés.
- Les bureaux occupent une superficie de 5 697 pieds carrés, soit 10 % de la superficie totale.
- Les installations incluent également une boutique entrepôt d'environ 840 pieds carrés.
- L'immeuble mis en vente est détenu par une société affiliée à DUJ et ADV.

Le présent document n'est pas destiné à des fins de circulation ou de publication générales et ne peut être reproduit d'aucune façon sans le consentement écrit des Sociétés et de Richter. Aucune garantie n'est donnée, de façon expresse ou implicite, à l'égard de toute transaction qui pourrait résulter en définitive.

Équipements

- L'unité de fabrication comprend des réservoirs, des cuves de production (chauffées et non chauffées) avec mélangeur, balance industrielle, une entubeuse, un réfrigérateur à parfum, une chambre de défragmentation, deux cellophaneuses, de l'équipement d'embouteillage, des tables de conditionnement, des convoyeurs de ligne de production, une presse pour les balles effervescentes, un malaxeur Hobart, des chariots de cafétéria avec plateaux, deux compresseurs, 1 assèchеur d'air (*Dryer*) 2 réservoirs en plastique de 10 000 litres avec leur socle, des chariots élévateurs ainsi que plusieurs autres équipements de production.
- Les équipements d'entrepôt et de centre de distribution comprennent des chariots élévateurs, transpalette électrique, transpalettes manuels, des paniers d'épicerie, une plateforme élévatrice, rayonnage (*racking*) couvrant la grande majorité de l'entrepôt, ainsi que deux convoyeurs à courroie et à rouleau pour l'emballage et autres équipements de manutention.
- Des équipements de laboratoire sont également mis en vente.
- Le matériel de bureau et informatique comprend des ordinateurs, serveurs, écrans ainsi que plusieurs bureaux et filières.

TRANSACTION

- Le 19 novembre 2018, DUJ et ADV ont déposé un avis d'intention de faire une proposition (les « Avis d'intention ») en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.
- Richter Groupe Conseil Inc. a été nommé syndic aux Avis d'intention.
- Richter procède actuellement à un processus de vente afin de solliciter des offres, au nom des Sociétés, auprès de parties intéressées par l'acquisition des actifs et des activités des Sociétés en **tout** ou **en partie**.
- Les parties intéressées sont invitées à contacter Richter pour signer une entente de confidentialité.
- Les parties intéressées qui auront signé une entente de confidentialité auront accès à une salle de document virtuelle contenant les informations détaillées pertinentes (conditions régissant la vente des biens, listes détaillées des éléments d'actifs, photographies des biens et formulaire d'offre).
- Les actifs pourront être inspectés sur rendez-vous seulement.
- Les offres doivent être conformes aux conditions régissant la vente des biens.
- Les offres « **en bloc** » ou **par lots individuels** doivent être soumises au plus tard à midi (heure avancée de l'Est), le 22 janvier 2019, et doivent être placées dans une enveloppe scellée adressée comme suit :

Richter Groupe Conseil Inc., Syndic
a/s Amélie Jacques
Offre : DUJ et ADV
1981, Avenue McGill College, 11ième étage
Montréal (Québec) H3A 0G6

Le présent document n'est pas destiné à des fins de circulation ou de publication générales et ne peut être reproduit d'aucune façon sans le consentement écrit des Sociétés et de Richter. Aucune garantie n'est donnée, de façon expresse ou implicite, à l'égard de toute transaction qui pourrait résulter en définitive.

- Il revient à l'acheteur d'évaluer toutes les obligations pouvant résulter de l'achat des biens. Aucune représentation, engagement, ni garantie ne sera donné à l'acheteur à cet égard.
- Toute transaction sera sujette à l'approbation du créancier garanti et de la cour.
- Toutes les demandes doivent être adressées à Richter et aucune communication ne doit être adressée à un des représentants des Sociétés.

Les Sociétés se réservent le droit d'interrompre ou de modifier le processus d'appel d'offres pour quelque raison que ce soit, de ne pas accepter l'offre la plus élevée, ou encore de rejeter une offre en particulier ou toutes les offres, et ce, sans aucune obligation de divulguer les motifs de leur décision.

CONFIDENTIALITÉ ET AVERTISSEMENT

Le présent document a été préparé d'après les informations fournies par les Sociétés et est conçu pour fournir des renseignements préliminaires à des tierces parties pouvant être intéressées à formuler des offres visant l'achat d'éléments d'actifs. L'information comprise aux présentes, ainsi que dans toute documentation annexée, est confidentielle et la propriété exclusive des Sociétés. Par conséquent, le lecteur consent à traiter tous les renseignements de façon strictement confidentielle et à ne pas les diffuser, entièrement ou partiellement, à toute partie ne participant pas directement à ce processus.

Le présent document n'est pas destiné à des fins de circulation ou de publication générales et ne peut être reproduit d'aucune façon sans le consentement écrit des Sociétés et de Richter.

PIÈCE E

Art de vivre fabrication inc.
État des flux de trésorerie
Pour la période de 3 semaines se terminant le 9 décembre 2018

	Projeté	Réel	Variance	Notes
Encaissements	969 245 $	136 844 $	**(832 400) $**	1
Déboursés				
Achats	143 719	72 925	**70 794**	2
Salaires	43 004	25 532	**17 472**	
Entretien et réparations	14 235	1 465	**12 770**	
Électricité / chauffage / gaz	9 485	-	**9 485**	
Assurances	862	-	**862**	
Loyer	6 159	5 748	**410**	
Honoraires professionnels	42 253	-	**42 253**	3
Frais de banque	200	27	**173**	
Autres frais	8 036	702	**7 334**	
Taxes de vente - paiement (remboursement)	-	(7 648)	**7 648**	
	267 954	98 752	**169 202**	
Augmentation (diminution) des flux de trésorerie	701 291	38 093	**(663 198)**	
Solde d'ouverture - banque	118	118	**-**	
Solde de fermeture - banque	**701 409 $**	**38 211 $**	**(663 198) $**	

Note 1 et 2: Les achats de matières premières ont été repoussés car ADV n'a pas été en mesure de conclure des ententes avec ses fournisseurs à temps pour obtenir la matière première nécessaire et ainsi fabriquer des produits finis.
Note 3: Les honoraires professionnels seront payés dans la semaine se terminant le 16 décembre 2018.

PIÈCE F

District de : QC
No division : 01-Montréal
No cour : 500-11-055597-187
No dossier : 41-2445006

FORMULAIRE 29
Rapport du syndic sur l'état de l'évolution de l'encaisse
(alinéas 50(6)b) et 50.4(2)b) de la Loi)

dans l'affaire de l'Avis d'intention de faire une proposition de
Art de vivre fabrication inc.
dans la ville de Montréal
dans la province de Québec

L'état des projections sur l'évolution de l'encaisse ci-joint d'Art de vivre fabrication inc., en date du 13 décembre 2018, qui porte sur la période du 10 décembre 2018 au 3 février 2019, a été établi par la direction de la personne insolvable aux fins mentionnées dans les notes attachées, à partir des hypothèses probables et conjecturales énoncées dans les notes attachées.

Pour effectuer notre examen, nous avons mené des enquêtes, effectué des analyses et tenu des discussions portant sur les renseignements que nous ont fournis la direction et les employés de la personne insolvable. Puisque les hypothèses conjecturales n'ont pas à être étayées, nous nous sommes limités à en évaluer la pertinence par rapport à l'objet des projections. Nous avons également étudié les renseignements fournis par la direction à l'appui des hypothèses probables, ainsi que la préparation et la présentation des projections.

D'après notre examen, il n'y a rien qui nous porte à croire, quant aux points importants :

a) que les hypothèses conjecturales ne cadrent pas avec l'objet des projections;

b) qu'à la date du présent rapport, les hypothèses probables émises par la direction ne sont pas convenablement étayées et ne cadrent pas avec les projets de la personne insolvable ou ne constituent pas un fondement raisonnable pour les projections, compte tenu des hypothèses conjecturales; ou

c) que les projections ne reflètent pas les hypothèses probables et conjecturales.

Puisque les projections sont fondées sur des hypothèses concernant des événements à venir, les résultats réels différeront des renseignements présentés, même si les hypothèses conjecturales se réalisent, et les écarts peuvent être importants. En conséquence, nous ne pouvons affirmer avec certitude que les projections données se réaliseront.

Les projections ont été établies exclusivement aux fins mentionnées dans les notes attachées, et il est à signaler que ces projections peuvent ne pas convenir à d'autres fins.

Daté le 13 décembre 2018, à Montréal, province de Québec.

Richter Groupe Conseil Inc. – Syndic autorisé en insolvabilité
Par :

Benoit Gingues, CPA, CA, CIRP, SAI
1981 avenue McGill College, 11e étage
Montréal QC H3A 0G6
Téléphone : 514.934.3400
Télécopieur : 514.934.8603

District de : QC
No division : 01-Montréal
No cour : 500-11-055597-187
No dossier : 41-2445006

_FORMULAIRE 29_Annexe
Rapport du syndic sur l'état de l'évolution de l'encaisse
(alinéas 50(6)b) et 50.4(2)b) de la Loi)

dans l'affaire de l'Avis d'intention de faire une proposition de
Art de vivre fabrication inc.
dans la ville de Montréal
dans la province de Québec

Pertinence :
Art de vivre fabrication inc. a déposé un Avis d'intention de faire une proposition le 19 novembre 2018. L'objet de cet état prévisionnel pro forma de l'évolution de l'encaisse est de présenter une estimation des recettes et des débours d'Art de vivre fabrication inc. pour la période du 10 décembre 2018 au 3 février 2019 concernant le dépôt d'une requête en prorogation de délai pour faire une proposition. Cet état pro forma a été préparé par la direction à partir des informations financières disponibles à cette date conformément à l'article 50.4(2) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* et devrait être lu conjointement avec le Rapport du syndic sur l'état de l'évolution de l'encaisse.

Notes de projection :
Les projections sur l'évolution de l'encaisse ont été préparées en fonction des hypothèses qui reflètent les lignes de conduite que la direction de la compagnie a prévu adopter pour la période du 10 décembre 2018 au 3 février 2019, compte tenu de l'ensemble des conditions économiques qui, selon l'avis de la direction, sont les plus probables.

Puisque les projections sont fondées sur des hypothèses concernant des événements à venir, les résultats réels différeront des renseignements présentés, même si les hypothèses conjecturales se réalisent, et les écarts peuvent être importants. En conséquence, nous ne pouvons affirmer avec certitude que les projections données se réaliseront.

Conjecturales :
(a) Recettes projetées
- Toutes les ventes sont faites à Dans un jardin Canada inc, une compagnie liée qui a également déposé un avis d'intention de faire une proposition le 19 novembre 2018. Les ventes sont payables sur livraison.

(b) Débours projetés
- Toutes les dépenses encourues et les dettes contractées après le dépôt de l'Avis d'intention de faire une proposition sont projetées être payées ou remboursées au fur et à mesure qu'elles sont dues, incluant sans aucune restriction, les déductions à la source (DAS), les taxes sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ), etc.;
- Les achats de matières premières ont été projetés par la direction afin de convertir les inventaires actuels en produits finis;
- Les débours ont été estimés par la direction, basés sur les données historiques en tenant compte de la situation actuelle.

- Le loyer pour l'usine et le siège social est payé à une compagnie liée, selon les termes du bail en vigueur.
- Les honoraires professionnels estimés par la direction sont composés principalement des honoraires du syndic et de l'avocat de la Débitrice.

Daté le 13 décembre 2018, à Montréal, province de Québec.

Richter Groupe Conseil Inc. – Syndic autorisé en insolvabilité
Par :

Benoit Gingues, CPA, CA, CIRP, SAI

District de : Québec
No division : 01-Montréal
No cour : 500-11-055597-187
No dossier : 41-2445006

FORMULAIRE 30
Rapport de l'auteur de la proposition sur l'état
de l'évolution de l'encaisse
(alinéas 50(6)c) et 50.4(2)c) de la Loi)

dans l'affaire de l'Avis d'intention de faire une proposition de
Art de vivre fabrication inc.
dans la ville de Montréal
dans la province de Québec

La direction d'Art de vivre fabrication inc. a émis les hypothèses et établi en date du 13 décembre 2018 l'état des projections sur l'évolution de l'encaisse de la personne insolvable ci-annexé qui portent sur la période du 10 décembre 2018 au 3 février 2019.

Les hypothèses conjecturales utilisées sont raisonnables et cadrent avec l'objet des projections mentionné dans les notes attachées, et les hypothèses probables, convenablement étayées, cadrent avec les projets de la personne insolvable et constituent un fondement raisonnable pour les projections. Toutes ces hypothèses sont énoncées dans les notes attachées.

Puisque les projections sont fondées sur des hypothèses concernant des événements à venir, les résultats réels différeront des renseignements présentés et les écarts peuvent être importants.

Les projections ont été établies exclusivement aux fins mentionnées dans les notes attachées, à partir d'un ensemble d'hypothèses probables et conjecturales énoncées dans les notes attachées. En conséquence, il est à signaler que les projections peuvent ne pas convenir à d'autres fins.

Daté le 13 décembre 2018, à Montréal, province de Québec.

Art de vivre fabrication inc., Débitrice
Par : Sylvain Lafrance, Secrétaire

District de : Québec
No division : 01-Montréal
No cour : 500-11-055597-187
No dossier : 41-2445006

FORMULAIRE 30 - ANNEXE
Rapport de l'auteur de la proposition sur l'état
de l'évolution de l'encaisse
(alinéas 50(6)c) et 50.4(2)c) de la Loi)

dans l'affaire de l'Avis d'intention de faire une proposition de
Art de vivre fabrication inc.
dans la ville de Montréal
dans la province de Québec

Pertinence :
Art de vivre fabrication inc. a déposé un Avis d'intention de faire une proposition le 19 novembre 2018. L'objet de cet état prévisionnel pro forma de l'évolution de l'encaisse est de présenter une estimation des recettes et des débours de Art de vivre fabrication inc. pour la période du 10 décembre 2018 au 3 février 2019 concernant le dépôt d'une requête en prorogation de délai pour faire une proposition. Cet état pro forma a été préparé par la direction à partir des informations financières disponibles à cette date conformément à l'article 50.4(2) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* et devrait être lu conjointement avec le Rapport du syndic sur l'état de l'évolution de l'encaisse.

Notes de projection :
Les projections sur l'évolution de l'encaisse ont été préparées en fonction des hypothèses qui reflètent les lignes de conduite que la direction de la compagnie a prévu adopter pour la période du 10 décembre 2018 au 3 février 2019, compte tenu de l'ensemble des conditions économiques qui, selon l'avis de la direction, sont les plus probables.

Puisque les projections sont fondées sur des hypothèses concernant des événements à venir, les résultats réels différeront des renseignements présentés, même si les hypothèses conjecturales se réalisent, et les écarts peuvent être importants. En conséquence, nous ne pouvons affirmer avec certitude que les projections données se réaliseront.

Conjecturales :

(a) Recettes projetées
- Toutes les ventes sont faites à Dans un jardin Canada inc., une compagnie liée qui a également déposé un Avis d'intention de faire une proposition le 19 novembre 2018. Les ventes sont payables sur livraison.

(b) Débours projetés
- Toutes les dépenses encourues et les dettes contractées après le dépôt de l'Avis d'intention de faire une proposition sont projetées être payées ou remboursées au fur et à mesure qu'elles sont dues, incluant sans aucune restriction, les déductions à la source (DAS), les taxes sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ), etc.;
- Les achats de matières premières ont été projetés par la direction afin de convertir les inventaires actuels en produits finis;
- Les débours ont été estimés par la direction, basés sur les données historiques en tenant compte de la situation actuelle.

- Le loyer pour l'usine et le siège social est payé à une compagnie liée, selon les termes du bail en vigueur.
- Les honoraires professionnels estimés par la direction sont composés principalement des honoraires du syndic et de l'avocat de la Débitrice.

Daté le 13 décembre 2018, à Montréal, province de Québec.

Art de vivre fabrication inc., Débitrice
Par : Sylvain Lafrance, Secrétaire

Art de vivre fabrication inc.
État projeté des flux de trésorerie
Pour la période de 8 semaines se terminant le 3 février 2019

Semaine se terminant le:	16-Dec-18	23-Dec-18	30-Dec-18	6-Jan-19	13-Jan-19	20-Jan-19	27-Jan-19	3-Feb-19	**Total**
Encaissements	308 380 $	267 054 $	- $	260 859 $	254 664 $	254 664 $	- $	- $	**1 345 621 $**
Déboursés									
Achats	68 985	137 970	-	-	-	-	-	-	**206 955**
Salaires	33 292	-	48 152	-	48 401	-	104 800	-	**234 645**
Entretien et réparations	4 392	4 392	-	4 392	4 392	4 392	-	-	**21 958**
Électricité / chauffage / gaz	-	-	-	4 771	-	-	-	4 771	**9 543**
Assurances	-	-	-	862	-	-	-	862	**1 725**
Loyer	-	-	-	4 106	-	-	-	4 106	**8 212**
Honoraires professionnels	36 079	25 582	14 084	8 623	8 623	37 367	8 623	8 623	**147 605**
Frais de banque	-	-	-	200	-	-	-	200	**400**
Autres frais	2 874	2 874	2 874	2 874	2 874	2 874	2 874	2 874	**22 995**
Taxes de vente - paiement (remboursement)	-	-	-	(2 677)	-	-	-	(51 224)	**(53 902)**
	145 622	170 818	65 111	23 151	64 290	44 633	116 297	(29 787)	**600 135**
Augmentation (diminution) des flux de trésorerie	162 758	96 236	(65 111)	237 708	190 374	210 031	(116 297)	29 787	**745 486**
Solde d'ouverture - banque	38 211	200 969	297 205	232 094	469 802	660 176	870 206	753 909	**38 211**
Solde de fermeture - banque	**200 969 $**	**297 205 $**	**232 094 $**	**469 802 $**	**660 176 $**	**870 206 $**	**753 909 $**	**783 696 $**	**783 696 $**

Art de vivre fabrication inc., Débitrice
Par: Sylvain Lafrance

Richter Groupe Conseil Inc., Syndic
Par: Benoit Gingues, CPA, CA, CIRP, SAI

2018-12-13